

SNUEP -f.s.u.

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris

tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09

courriel: snuep.national@wanadoo.fr

site: www.snuep.com

LE PARITARISME ATTAQUÉ

STATUT GÉNÉRAL = FIABILITÉ, PROBITÉ, INDÉPENDANCE

Les valeurs qui fondent le Service Public doivent servir de modèle pour la gestion des personnels. Le recrutement par concours et le maintien du statut général de la Fonction Publique sont des garanties de fiabilité, de probité et d'indépendance. Le recrutement, la carrière, la rémunération et les choix individuels doivent obéir à des règles collectives, fondées sur des éléments objectifs et comparables, transparentes et connues de tous.

Les instances consultatives, Comité Technique Paritaire et Commission Administrative Paritaire (CAP), ont vocation à favoriser une élaboration démocratique de ces règles et en assurer l'équité dans leur mise en œuvre.

INDIVIDUALISME CONTRE INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les choix politiques gouvernementaux actuels en matière d'éducation : autonomie des établissements, évaluation et individualisation des carrières, des rémunérations, modulation des services... mettent en cause les fondements de l'École républicaine. Les violentes attaques contre le paritarisme, qui se sont développées au cours des derniers mois, font partie intégrante de cette « nouvelle gestion publique » qui va à l'encontre de l'intérêt général.

POURQUOI IL FAUT GARDER LE PARITARISME

Pour que les Comités Techniques jouent tout leur rôle, leur composition doit rester paritaire et ils doivent être l'instance d'un réel débat.

Pour que les CAP restent le lieu de la transparence et de la garantie de l'égalité de traitement dans la gestion des carrières des personnels.

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) des non-titulaires installées récemment ne peuvent se limiter au rôle de commissions disciplinaires. Pour garantir le respect des règles de gestion et de traitement des personnels non titulaires, les CCP doivent avoir un champ de compétences comparable à celui des CAP.

Le SNUEP-FSU avec les personnels s'engage à défendre et à promouvoir des règles collectives de gestion afin que tous aient la possibilité d'atteindre les indices terminaux de leurs corps et un droit effectif à la mobilité tant géographique que professionnelle.



**EN OCTOBRE 2011
JE VOTE SNUEP-FSU**

CLAIR

ou comment détruire l'Éducation Nationale

Collège Lycée Ambition Innovation Réussite (CLAIR) : sous ce programme CLAIR se cache la fin de l'égalité d'enseignement et de recrutement sur tout le territoire.

CLAIR = « INNOVATIONS » ?

CLAIR = DÉGRADATIONS !

Ce programme se caractérise par la mise en place d'« innovations » dans 3 types de champs :

- **la pédagogie** : fonctionnement par projets sans obligation de respecter programmes et horaires nationaux
- **la vie scolaire** : désignation d'un préfet des études par niveau d'enseignement, dont les missions recouvrent celles des CPE en s'élargissant à celles des Proviseurs adjoints
- **les ressources humaines** : recrutement des personnels sur la base d'un profil établi par le chef d'établissement et engagement, à partir de 2011, pour une durée de 5 ans avec lettre de mission personnalisée.

CLAIR = EXPÉRIMENTATION = PASSAGE EN FORCE

En 2010-2011, ce programme concerne 105 établissements soi-disant volontaires : 77 collèges, 11 lycées, 17 lycées professionnels. Depuis septembre 2010, les personnels de ces établissements, avec leurs organisations syndicales, ont exprimé leurs désaccords à tous les niveaux des instances - en CA, CTP, CAP et CCP -, dans des rassemblements, des interventions, des pétitions, et pour beaucoup leur volonté de sortir de ce dispositif. Le ministère et les rectorats refusent d'entendre ce rejet et continuent de passer en force, avec pour objectif de généraliser ce programme à tous les établissements concernés par l'Éducation Prioritaire à partir de septembre 2011.

CLAIR = FIN DU STATUT DES PLP

Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif va à l'encontre du paritarisme et des règles communes du droit à mutation. Il pourrait remettre en cause les statuts des PLP et CPE. De plus, si un personnel n'était pas en accord avec sa lettre de mission, il lui serait fermement conseillé de demander sa mutation.



CLAIR = INÉGALITÉS

Le dispositif CLAIR apporte déréglementation des établissements, des programmes, des horaires, des statuts, et dérégulation de la gestion des personnels. Le SNUEP-FSU refuse l'abandon du cadre national pour l'enseignement, les diplômes et la gestion des personnels.

Pour le SNUEP-FSU, ce dispositif ne répond pas aux besoins des élèves, et n'apporte aucun moyen supplémentaire concret. Il ne peut servir de « modèle », notamment pour l'Éducation Prioritaire de demain. **Il doit être abandonné.**

Le SNUEP-FSU demande le retrait du dispositif CLAIR et s'oppose à toute initiative ministérielle conduisant à modifier la nature des statuts des PLP et des CPE.

Directrice de la publication : Marie-Caroline GUERIN - N° CP : 1213 S 05844 – ISSN : 1762-2808 - Collaboratif : Jean Sébastien Bêlorgey - PAO : ASTEC, nicole.cocard@wanadoo.fr – Relecture : Axel Benoist, Isabelle Lauffenburger – Dessins : Olive, Emmanuelle Briare – Imprimerie : SIPE, 91350 GRIGNY – 1 euro



BAC PRO 3 ANS Où en est-on ?

Mise en place et généralisation.... Et suppressions de postes

Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer cette contre-réforme mise en place par le gouvernement avec la complicité de certains syndicats (snetaa, sgen-cfdt) et celle du patronat, en particulier l'UIMM (union des industries et métiers de la métallurgie). Cette généralisation du Bac Pro imposée a légitimé des suppressions massives de postes dans l'enseignement professionnel.

Quel bilan ?

BAC PRO 3 ANS = PLUS DE DIFFICULTÉS POUR LES ÉLÈVES

Contrairement aux objectifs affichés, cette réforme augmente les sorties sans qualifications. Elle ne répond donc pas aux besoins des élèves les plus en difficultés. Elle privilégie la réussite de quelques uns-es aux dépens de la réussite de tout-es et organise le tri social des élèves au sein de la voie professionnelle.

BAC PRO 3 ANS = RÉDUCTION IMPORTANTE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour de mêmes exigences, la formation est réduite de 25 % par rapport à la durée dont bénéficiaient les élèves sur un cycle BEP puis Bac Pro 2 ans.

Mais, avec l'accompagnement personnalisé et la part des PFMP passant de 27 % à 40 % de la formation professionnelle, ce sont en moyenne 35 % des cours en discipline professionnelle qui disparaissent. La perte est encore plus aberrante en Lettres-Histoire-Éducation Civique, pour lesquelles plus de 44 % des heures disparaissent (681 h avant pour 380 heures maintenant).

Comment peut-on espérer la même qualité de formation ?

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ = GROUPE DE 15 ÉLÈVES

Accompagnement qui n'a de personnalisé que le nom, il devait permettre de gérer l'hétérogénéité des nouvelles classes de

Bac Pro 3 ans et ainsi d'augmenter le pourcentage d'élèves bacheliers professionnels. Les remontées concernant les décrochages d'élèves indiquent qu'ils/elles sont très nombreux à abandonner dès la première année.

AUGMENTATION DES PLACES EN CAP = MOINS DE POURSUITES D'ÉTUDES

Le nombre de places en CAP permettant d'accueillir les élèves sortant de 3^{ème} a été augmenté. Près de 50 % des jeunes à l'entrée de la voie professionnelle rentrent actuellement en CAP. Cette politique aura des conséquences dramatiques sur le taux de poursuites d'études.

Le CAP ne peut se substituer aux sections de BEP en 2 ans notamment parce que très peu d'élèves de CAP poursuivent en BAC PRO.

CERTIFICATION INTERMÉDIAIRE = MORT DU BEP

La certification intermédiaire du BEP est loin d'assurer le caractère national de ce qui reste officiellement un diplôme de niveau V. Elle participe à la dévalorisation des niveaux V et IV de qualification et permet au ministère d'afficher un meilleur taux d'accès des élèves au niveau V.

LE SNUEP-FSU DEMANDE UN RETOUR À UNE FORMATION EN 4 ANS (BEP + BAC) POUR LA MAJORITÉ DES ÉLÈVES



L'APPRENTISSAGE RELANÇÉ

Le président de la République, lors de son allocution télévisée du 16 novembre dernier préconisait le doublement des formations en apprentissage pour atteindre 1 200 000. Il avait déjà fait cette proposition le 24 mars 2010 lors de son discours de Saint-Quentin.

L'inégale offre de formation en fonction du statut

Pour les formations sous statut salarié, comme l'apprentissage, le « métier » doit être présent sur le territoire pour que la formation existe, à la différence des formations sous statut scolaire qui ne subissent pas cette contrainte. La politique gouvernementale tend à réduire encore cette offre de formation avec le lycée des métiers qui se focalise sur une filière précise au détriment de celles qui ne rentrent pas dans cette logique, mais aussi avec la relance des formations par apprentissage qui tendent à se substituer aux formations scolaires et enfin avec la réduction des postes d'enseignants qui induit de nombreuses suppressions de sections. Cela n'est pas compatible avec l'objectif d'élévation des qualifications mais correspond bien à la logique de la RGPP¹ qui consiste à diminuer toujours plus le nombre de places des scolaires pour réduire le nombre de fonctionnaires.

La fausse complémentarité annoncée

Les régions parlent de complémentarité entre les voies de formation : force est de constater que nous assistons insidieusement à la substitution des formations sous statut scolaire par des formations en apprentissage, voire par certains dispositifs qui, à l'origine, avaient été créés pour la formation continue. C'est le grand flou de la FTLV² qui tend à abolir les frontières entre formation initiale et formation continue.

Le coût de formation

L'aspect « économie » prôné par le gouvernement ne tient pas : un apprenti coûte 26 % plus cher qu'un jeune scolarisé (Source CNFTLV).



Les conséquences du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite

L'offre de formation sous statut scolaire diminue inévitablement sans que les élèves n'aillent vers l'apprentissage. Faudra-t-il attendre une situation où les jeunes ne pourront plus se former pour réagir ? Les jeunes, les entreprises, les territoires risquent de souffrir de cette situation. La période de crise que nous traversons montre bien la fragilité des formations sous contrat de travail liées directement à la santé économique des entreprises. C'est pourtant bien pendant les périodes de récession qu'il faut assurer une solide formation pour pouvoir pleinement bénéficier de la reprise. Or la voie scolaire, seule capable de répondre à cet objectif, indépendante des aléas économiques, est de plus en plus fragilisée.

Le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité de redonner toute sa place à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, dans l'intérêt de tou-ttes.

¹ RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

² FTLV : Formation Tout au Long de la Vie

